

FICHES THEMATIQUES - L'APPEL D'OFFRES

AO-5

INCOHERENCES ENTRE PIECES GRAPHIQUES ET PIECES ECRITES

Janvier
2104

Constat

Il existe de fréquentes incohérences dans les dossiers d'appel d'offres entre ce qui est écrit et ce qui est dessiné.

Les architectes invoquent le manque de temps entre la réception des pièces écrites et la date de diffusion du dossier d'appel d'offres. Une autre explication est la difficulté pour l'ingénierie qui écrit de s'imprégner du dossier d'architecte qui évolue et de s'impliquer dans le processus itératif de la conception.

Principe

Les plans et détails de l'architecte doivent être la référence du dossier d'appel d'offres.

Les économistes et l'ingénierie doivent donc s'interdire les écarts entre leurs productions et le dossier de l'architecte.

Recommandations

Elles s'adressent toutes à l'architecte

- **Rendre les plans et détails d'architectes explicites, produire les coupes qui posent les problèmes, etc.**
- **Faire en sorte que le descriptif, pièce "primant contractuellement sur les plans", soit une nomenclature exhaustive de l'ensemble des prestations auxquelles doivent répondre les entreprises. Chaque article de cette nomenclature peut**
 - **soit faire référence à un détail ou tout élément graphique de l'architecte,**
 - **soit faire l'objet d'une rédaction descriptive, sachant qu'il est inutile de décrire par écrit ce qui est clair sur le dessin.**
- **Etablir un planning précisant la date de diffusion des documents des différents acteurs de la maîtrise d'œuvre, et de ceux qui proviennent des intervenants agissant directement pour le maître d'ouvrage (SPS, bureau de contrôle, acousticien, rapport de sol, etc.).**
- **Vérifier la cohérence entre éléments graphiques et pièces écrites du dossier d'appel d'offres, en organisant une réunion de relecture avec tous les membres de l'équipe de conception concernés, (l'architecte est le responsable de cette cohérence).**
- **Organiser la procédure de reprise des plans lorsqu'il y a désaccord d'un BET sur un point technique particulier.**
- **Veiller à ce que chaque participant de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'engage sur la conformité de son travail aux plans de l'architecte (chaque membre de l'équipe est alors responsable de la vérification de ce qu'il écrit et dessine)**
- **Contractualiser le devoir d'alerte dès qu'une hypothèse des plans d'architecte peut être remise en cause par l'étude de l'ingénierie.**

H
A
R
M
O
N
I
S
A
T
I
O
N
D
U
S
D
O
S
S
I
E
R
D'
A
P
P
E
L
D'
O
F
F
R
E
S

AO-5
1/1